

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT**

**Du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

*Le 25 septembre 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 1er octobre 2018 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil dix-huit, le 1<sup>er</sup> octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

**Etaient présents :**

Wily DUBOS, Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

**Absent :** Dominique PATEIRON

**Absents excusés :**

Hubert FOURNET donnant pouvoir à Bernard WEILER

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

***ORDRE DU JOUR :***

**Délibérations :**

**24/2018 : Indemnités au Percepteur**

**25/2018 : Approbation des nouveaux statuts de la CUGR**

**26/2018 : Avenants aux baux des locataires des appartements communaux pour le remboursement de l'eau**

**27/2018 : Renouvellement de la composition des commissions**

**Informations**

**Questions diverses**

Le Maire ouvre la séance, souhaite au nom du Conseil la bienvenue aux nouveaux élus et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 27 août 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **24/2018 : Indemnités de Conseil et de Budget du Receveur municipal.**

L'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor est votée chaque année et inscrite au budget. C'est une indemnité volontaire qui marque notre satisfaction dans les rapports entretenus entre la mairie et le Percepteur. Le calcul est fondé sur le montant de notre budget. L'indemnité de 2017 se montait à de 358,77 €. Le maire sollicite l'autorisation du Conseil pour demander le concours du Receveur pour assurer les prestations de conseil, d'accorder l'indemnité au taux de 100%, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Elle sera attribuée à monsieur Robert Casabianca, installé désormais au Centre des finances Reims banlieue Bourgogne 130 rue Gambetta à Reims, ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ.**

### **25 /2018 : Approbation des nouveaux statuts de la CUGR (Communauté Urbaine du Grand Reims).**

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a adopté les statuts de la CUGR. Il appartient à chaque commune, membre, dont Villers-Allerand Montchenot d'approuver ces statuts. Nous avons jusqu'au 16 octobre pour en délibérer.

Le titre 2 est modifié disant que la CUGR est constituée pour une durée illimitée.

Le titre 3 liste les compétences de la CUGR.

Les modifications du texte des statuts peuvent être consultées au secrétariat de mairie.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ.**

### **26/2018 : Avenants aux baux des locataires des appartements communaux pour le remboursement de l'eau.**

La facture d'eau consommée est payée globalement par la mairie pour nos différents compteurs. Les deux locataires des appartements communaux ont des sous- compteurs particuliers. Ils donnent au secrétariat de mairie leur consommation et nous la leur facturons. Dans leurs baux précaires et révocables à tout moment, le prix de l'eau ne correspond pas au prix réellement réglé par la Mairie.

Le maire demande qu'un avenant soit ajouté aux deux baux indiquant que la facture d'eau sera calculée désormais sur le prix réel au M3 facturé à la mairie par Véolia.  
Cette modification n'aura d'effet que sur les consommations à venir (pas d'effet rétroactif).

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ.**

Le Maire informe que le SIAEP ayant été dissous en janvier 2017 il n'est donc plus nécessaire de nommer des membres

#### **27/2018 : Renouvellement de la composition du SIEM**

**.SIEM (Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne)**

Se sont proposés Jean Marie Chappellet, titulaire, Clément Goedel et Laurent Pateiron suppléants

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

#### **28/2018 : Renouvellement de la composition des commissions communales**

##### **• IMPÔTS DIRECTS : COMMISSION OBLIGATOIRE**

Se sont proposés Jean-Pierre Cocquelet, Clément Goedel et Bernard Jacquinet, titulaires, conseillers municipaux.

Cette commission doit également comprendre des *habitants de la commune non conseillers municipaux* : Marcel Stroebel, titulaire, Gilles Lucas, Francis Martin, Jean-Pascal Caruel, Timothée Stroebel, suppléants.

Et également des *personnes extérieures à la commune* : Pascal Bouxin, habitant Rilly la Montagne, titulaire, et madame Ginette Binet habitant Montbré suppléante.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

##### **• CNAS (Comité National d'Action Sociale) COMMISSION OBLIGATOIRE**

Se sont proposés le Maire Wily Dubos et la Secrétaire de Mairie madame Annie-Claude Bouvier nommée par les agents communaux.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

##### **• APPEL D'OFFRES**

Se sont proposés Clément Goedel, Bernard Jacquinet, Jean-Marie Chappellet, Olivier Ban, Dimitri Bouvier, titulaires.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

##### **• PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS**

Se sont proposés Bernard Weiler, titulaire, Olivier Jallu suppléant.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention**

**• URBANISME ET PATRIMOINE**

Se sont proposés Bernard Jacquinet, Jean-Marie Chappellet, Jean-Pierre Cocquelet, Hubert Fournet, Bernard Weiler, Olivier Ban, Dimitri Bouvier, Jérôme Acker, Olivier Jallu, titulaires.

Vice-Président : Bernard Jacquinet.

Le PAVE est positionné en sous-commission, gérée par Olivier Ban.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

**• GESTION**

Se sont proposés Didier de Amarin, Jean-Pierre Cocquelet, Clément Goeldel et Bernard Jacquinet, titulaires.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

**• COMMUNICATION - CELLULE DE CRISE**

Le maire propose que les membres de cette commission soient les mêmes que ceux qui sont responsables de commission dans le Plan de Sauvegarde Communal : Bernard Jacquinet, Didier de Amarin, Jean-Pierre Cocquelet, Estelle Courteix, Bernard Weiler, Hubert Fournet, titulaires.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

**• JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, CULTURE , FÊTE ET MANIFESTATIONS**

Se sont proposés Estelle Courteix, Didier de Amarin, Jérôme Acker, Laurent Pateiron, Dimitri Bouvier, Jean-Marie Chappellet, titulaires.

Vice-Présidente : Estelle Courteix

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

**• ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT**

Se sont proposés Jérôme Acker, Didier de Amarin, Olivier Ban, Laurent Pateiron, titulaires.

Vice-président : Jérôme Acker

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

Les Vice-présidents se chargent de réunir, d'animer, leur commission.

Le Maire est, de fait, le Président de toutes les commissions.

**• CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) COMMISSION OBLIGATOIRE**

Se sont proposés : Dominique Pateiron, Jérôme Acker et Olivier Jallu tous les 3 conseillers municipaux

Hubert Fournet, actuellement membre, mais non présent à cette réunion de conseil devra confirmer son souhait d'en faire partie.

Franck Ledoux (Vice-Président) et Delphine Marseille titulaires, *membres externes au conseil municipal,*

Le CCAS devant être composé de 3 conseillers municipaux et de 3 membres externes ainsi que du Maire, il faut donc trouver 1 autre membre externe.

**La proposition est soumise au vote à mains levées.**

**Pour 14 contre 0 abstention 0**

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **• Visite du garage municipal**

Une visite du nouveau garage ouverte à tous, conseillers et habitants de Villers-Allerand Montchenot est prévue le samedi 3 novembre de 9h30 à 11h30.

L'information sera mise sur le site internet de la commune.

### **• Plantation au garage municipal**

La mise en place d'une haie d'arbustes bordant le cours d'eau est envisagé avant cet hiver.

Devis en cours

### **• PLU**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les

- Lundi 5 Novembre de 15h30 à 18h30
- Samedi 17 Novembre de 9h à 12h
- Vendredi 7 Décembre de 16h à 19h

Le commissaire enquêteur rencontrera également les membres du Conseil Municipal, ainsi que les Personnes publiques associées le Jeudi 25 Octobre à 18h00.

Pour rappel, suite à diverses questions d'habitants, le dossier complet du PLU est à la disposition de tous en Mairie pour consultation.

### **• La pollution lumineuse**

La parole est donnée à Bernard Weiler, qui a assisté à une réunion donnée par le Parc Naturel Régional le 24 septembre 2018.

Une étude sur la pollution lumineuse a été réalisée sur l'ensemble des 65 communes du Parc.

Objectif : Identifier les points lumineux, identifier l'impact sur la santé, la biodiversité, l'observation du ciel .... et proposer des aménagements.

L'enquête a été confiée à un bureau d'études dirigé par un astrophysicien de formation. L'étude sera menée sur le temps nécessaire pour établir un diagnostic et le bureau d'études proposera des solutions.

À ce jour, les conclusions sont les suivantes :

- rénover le parc de lampadaires anciens (suppression des ampoules ballons),
- limiter la pollution en utilisant des matériels adéquats,
- réduire les périodes d'éclairage,
- utiliser des lampes LED de longueur d'onde 2700k

L'impact est important sur le budget des communes et sur l'environnement.

Le Parc est situé entre 2 bassins lumineux de grande importance, les agglomérations de Reims et d'Épernay. Les progrès seront significatifs si ces 2 villes prennent également des mesures concernant l'éclairage urbain.

#### • **Entretien des trottoirs, devants de porte, caniveaux**

Le maire rappelle les termes d'un flyer distribué en 2018 dans toutes les boîtes aux lettres :

« Vous, propriétaires ou locataires, êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de votre façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage et le démoussage des trottoirs. Il en est de même pour le déneigement et le ramassage des feuilles. »

Pendant la période d'automne, la chute des feuilles est conséquente. Les feuilles s'accumulent dans les caniveaux et obturent les entrées des avaloirs.

Merci de ramasser ces feuilles devant vos trottoirs pour permettre à l'eau de s'évacuer.

Vous rendrez service à tous.

#### • **Prochaines dates à retenir :**

PLU :

- 25 octobre à 18 h réunion des conseillers municipaux ainsi que les Personnes Publiques Associées avec le commissaire enquêteur
- 3 rencontres avec le commissaire-enquêteur, monsieur Brice.
- Prochain Conseil Municipal le lundi 05 novembre 2018 à 20 h 30

*Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21h50*